

10. Evaluation de l'application des décisions et recommandations adoptées par l'Assemblée générale à ses dixième et douzième sessions extraordinaires :
 - a) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - b) Rapport de la Commission du désarmement;
 - c) Résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement;
 - d) Etat d'avancement des négociations sur la limitation des armements et le désarmement à l'échelon bilatéral et dans diverses instances multilatérales.
11. Examen et adoption du Programme global de désarmement.
12. Evaluation des faits nouveaux et des tendances, y compris les aspects qualitatifs et quantitatifs, touchant le processus de désarmement, en vue de formuler des mesures concrètes et pratiques appropriées et, le cas échéant, de nouveaux principes, compte dûment tenu des principes et priorités énoncés dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement.
13. Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de l'efficacité des mécanismes de désarmement.
14. Activités d'information et d'éducation de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, y compris les mesures visant à mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur du désarmement :
 - a) Campagne mondiale pour le désarmement;
 - b) Autres activités d'information.
15. Relation entre le désarmement et le développement, compte tenu du programme d'action adopté à la Conférence internationale.
16. Adoption, sous une forme appropriée, du (des) document(s) de la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
